



 République Française

 PRÉFET DU VAR

 Commune de Bormes-les-Mimosas

 Plan de Prévention des Risques Naturels

 Incendie de Forêt (PPRIF)

PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Vu pour être annexé à la délibération

 du Conseil Municipal en date du 17 JANVIER 2015

 Le Maire,

 François PIZZALI

 Vu et APPROUVE

 Comme annexé à mon arrêté en

 date de ce jour,

 Toulouse, le 15 JAN. 2014

 Le Préfet,

 Laurent CAYREL

 Cadre 4 sur 5

 Types de zone

 R : Zone rouge

 En1 : Zone de risque fort à très fort

 En1e En1 indicé : Zone de risque fort à très fort

 en attente d'équipements

 En2 : Zone de risque modéré à fort

 En3 : Zone de risque faible à modéré

 NCR : Zone non concernée par le risque

 Fond cadastral vecteur

 Bâti

 Echelle 1 : 5 000ème



